L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—PARAISSANT—

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an .... [illegible]
Six mois .... [illegible]
Quatre mois .... [illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE

Publié tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE IMPORTANTE

—DE—

Propriétés de valeur

—AVEC—

Bâtisses et Améliorations.

Nos 1212 et 1214 rue Poydras, entre les rues Franklin et Bassin.

Carré d'ilet vacant borné par les rues Abondance, Agriculture, Painters et l'avenue Franklin.

Terrain et améliorations formant les coins des rues St-Claude et Promenade de Carondelet et St-Pierre et Promenade Carondelet (la rue à l'arrière étant Bassin).

Nos 1410 et 1414 rue Poydras entre les rues Howard et Liberté.

La moitié indivise d'un intérêt dans tout le carré d'ilet et améliorations borné par les rues Euphrosine, Vénus, Télémaque et Génois.

Nos 2433 rue Dumaine entre les rues Tonti et Rocheblave.

18 terrains, etc., dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Bénéfice et Trésor.

Hugh A. Bayne vs Adrien B. Fréchou.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 59,355—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 29 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain lot de de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte pouvant y appartenir, situé, étant et se trouvant dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Lafayette, Franklin et Bassin, désigné par le No 9, sur un plan de Louis Pilié, voyer de ville, le 24 novembre 1860: ledit lot mesurant quarante deux pieds dix pouces et trois et demi lignes de face à la rue Poydras quarante-deux pieds sept pouces et quatre lignes dans le fond sur une profondeur de cent vingt quatre pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de côté et cent vingt huit pieds, onze pouces et trois lignes sur la ligne du côté du lot No dix

Deuxièmement—Un certain ilet de terre vacant, ensemble avec tous les droits, voies et avantages y appartenant, ou de quelque façon y appartenant situé, étant et se trouvant dans le Troisième District de cette ville, désigné comme l'ilet No 1803, borné par les rues Abondance, Agriculture, Painters et l'avenue Franklin, et contenant 26 lots de terre numérotés 1 à 26 inclusivement Le tout d'après le plan fait par A. de Armas voyer, le 25 avril 1870, et déposé dans le bureau de P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville.

Troisièmement—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant, situé, se trouvant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, St-Pierre, Bassin et la Promenade Carondelet, mesurant, en (M. A.), cinquante-trois pieds deux pouces de face à la rue St-Claude, soixante-quatorze pieds de profondeur et face à la Promenade Carondelet soixante-douze pieds quatre pouces de profondeur et face à la rue St-Pierre et quarante sept pieds six pouces de large sur la ligne la plus rapprochée de la rue Bassin; ledit lot ou portion de terre étant composé de deux lots de terre désignés par les numéros Un et Deux sur un plan par A. Puevo, daté 3 mai 1845.

Quatrièmement—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Poydras, Lafayette, Liberté et Howard, désigné par la lettre "A" sur un plan de L. Reizenstein, voyer, daté le 13 mars 1866 et mesurant dix-sept pieds onze pouces et cinq lignes et un tiers de face à la rue Sud Poydras, sur une profondeur de cent-cinq pieds entre lignes parallèles (M. A.) ensemble avec une allée cinq pieds de largeur dans le fond du lot et commun au lot A et autres étant une subdivision du lot original Numéro Cinq et aussi un certain morceau ou portion de terre attenant le Lot A, et mesurant trois pieds de face à la rue Sud Poydras, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, le dit morceau ou portion de terre étant pris sur le côté adjoignant le lot A, ci dessus décrit, du lot décrit comme lot No Quatre de l'ilet 32, sur un plan par L. H. Pilié, député voyer, daté le 22 avril 1844.

Cinquièmement—La moitié indivise d'un certain ilet entier de terre désigné comme ilet No 719, borné par les rues Euphrosine, Vénus, Télémaque et Génois, dans le Premier District de cette ville, mesurant conformément à la Mappe de Ville, deux cent quatre-vingt-trois pieds, quatre pouces et cinq lignes sur les rues Euphrosine et Vénus et trois cent dix-neuf pieds, huit pouces et six lignes sur les rues Télémaque et Génois, ensemble avec tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Sixièmement—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, et avantages qui y appartiennent ou y appartenant en quelque sorte se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Lafayette (autrefois Hevia), Liberté (autrefois St Paul) et Howard (autrefois Giroud), désigné comme lot No quatre de l'ilet No 32 d'après le plan de Louis H. Pilié, député voyer, le 22 avril 1814, déposé comme plan No un, dans l'étude de Félix Grima, ancien notaire public en cette ville; ledit lot mesurant vingt-six pieds dix pouces et cinq lignes plus ou moins de face à la rue Poydras sur cent pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Septièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, ou en quelque sorte y appartenant situé, se trouvant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Tonti et Rocheblave; ladite portion de terre mesure (M. A.) trente-huit pieds onze pouces et sept lignes, plus ou moins, de face à la rue Dumaine, sur quatre vingt sept pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur: ledit lot ou portion de terre est composé du lot No treize et d'une moitié du lot No douze, sur un plan de D. N. Judice, ingénieur civil, daté le 30 janvier 1866, et déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire public en cette ville.

Huitièmement—Dix huit certains lots de terre avec les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 19,2, qui est borné par les rues Champs-Elysées Marigny, Bénéfice et Trésor, et mesurant comme suit: Lots Nos un à sept mesurant chacun trente pieds de face à la rue Marigny; lots Nos un à cinq mesurant chacun cent quatre pieds de profondeur; lots Nos six, sept et huit mesurant chacun cent trente quatre pieds de profondeur: lot No huit mesurant vingt deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Marigny; lot No un formant l'encoignure des rues Marigny et Bénéfice: lots Nos 9 à 16 faisant face à la rue Champs-Elysées; lots Nos dix à quinze mesurant chacun trente pieds de face à la rue Champs-Elysées, le No 16 mesurant trente pieds un pouce de face à la rue des Champs-Elysées, formant l'encoignure de cette rue et de la rue Bénéfice; lots Nos douze à seize mesurant chacun cent quatre pieds de profondeur; lots Nos neuf à onze, mesurant chacun cent trente quatre pieds de profondeur; lot No neuf mesurant vingt-deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Champs-Elysées; lots dix-sept et dix-huit sont des lots de ciel mesurant chacun trente pieds de face à la rue Bénéfice sur cent cinquante pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan par J. F. Braun, architecte, du 9 septembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus,

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Denègre, Blair et Denègre, avocats pour le plaignant.

27 mai—27 28—juin 2 9 16 23 29

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'une encoignure d'affaires

Coin des rues Dauphine et Hôpital.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 22 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 5 mai 1899, et signé le 11 mai 1899, par l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Joseph Rodrigues, tuteur naturel, vs Lucien Cassabonne, tuteur datif, et als, No 51,830 du dossier de ladite cour, la suivante décrite propriété, à savoir:

Le magasin et la résidence double en briques à un étage, à deux étages dans le fond, maintenant en usage comme une bâtisse simple, contenant boutique; chambres habitées, cabinets, cour pavée et citerne, désigné par le No 840 rue Hôpital, dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine Bourbon, Hôpital et Ursulines et formant l'encoignure des rues Dauphine et Hôpital. Le lot de terre mesurant en mesure française, 30 pieds de face à la rue Hôpital sur 60 pieds de profondeur et façade à la rue Dauphine, la quelle est en mesure américaine de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur 63 pieds 11 pouces et 2 1/2 lignes de profondeur. Un bon emplacement d'affaires et placement rémunérateur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur assumant les taxes dûes et exigibles en 1899 au-dessus et en plus le prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat est requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, incluant les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

Harry H. Hodgson,

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE ET NEUF,

No 4917 et 4919, rue Dryades, entre les rues Roberts et Upperline.

Succession de Vve George Buyatt.

JEUDI, 6 JUILLET 1899.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, bureau 732 rue Commune— Le JEUDI, 6 juillet 1899 à midi à la Bourse de propriétés foncières, No 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C Dossier No 58,553, daté le 31 mai 1899, dans l'affaire de la succession de Angeline Bienvenu, Vve de George Buyatt, à l'enchère publique il sera vendu:

Deux certains lots de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Upperline et Robert, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 11 et 12, lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, connu comme les Nos 4917 et 4919 rue Dryades.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumant, en plus, les taxes dues et exigibles en 1899 et fera un dépôt de 10 0/0 comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du Revenu de l'intérieur.

2 juin—2 4 11 18 25—juil 2 5 6

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée et de Valeur du Troisième District.

Connue comme No 1711 rue Marigny, entre les rues Prosper et Solidelle.

Sam Lee et als vs Wong Goon et als.

VINGT ET-UNIEME COUR JUDICIAIRE DE District pour la paroisse Jefferson, No 559—En vertu d'un writ de fieri facias contre L. A. Desgouttes et en faveur de Wong Goon et als à moi adressé par l'Honorable Vingt-et-unième Cour Judiciaire de District, pour la paroisse Jefferson, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 juillet 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le faubourg Franklin dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Marigny, Prosper, Mandeville et Solidelle, mesurant en mesure Américaine à peu près de trente deux pieds de face à la rue Marigny sur à peu près cent vingt pieds de profondeur, ledit lot étant environ à une distance de soixante-quatre pieds de l'encoignure des rues Marigny et Prosper. Laquelle propriété ci-dessus décrite a été acquise par Louis Alexandre Desgouttes de cette ville, par achat, de John William Roahl aussi de cette ville, d'après acte passé pardevant Chs Rolle, notaire, daté le 26ème jour de septembre 1888 et enregistré dans le livre des transferts No 130, folio 200.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme la propriété de Louis Alexandre Desgouttes.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

A. E. et O. S. Livaudais, avocats pour les plaignants en exécution.

2 juin—2 3 9 16 23 30—juil 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur dans le Deuxième District.

Connue comme le No 2412 rue Orléans entre les rues Tonti et Rocheblave.

A. L. Biocchi et als, liquidateurs, vs Batist Russo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,155—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 juillet 1899 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No trois cent dix, borné par les rues Orléans, St Pierre, Rocheblave et Tonti; ledit lot de terre est désigné par le Numéro Quatre d'après un plan ou devis annexé à un acte passé en l'étude de Martin Voorhies, notaire public en cette ville, le 19me jour de janvier 1893, et mesure trente pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur de cinquante-sept pieds trois pouces et une demie ligne; ensemble avec toutes les dépendances y appartenant, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque façon en dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

U. Marineni, Jr. et H. S. Suthon, avocats pour les plaignants.

3 juin—3 9 16 23 30—juil 6

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epicerie de fonds et de fantaisie. Bois, verre, porcelaine, arrangements etc.

VENTE DE FAILLITE.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune.—SAMEDI, le 24 juin 1899, à 11 heures A. M, sur les lieux, au coin des rues Cleveland et Galvez, en vertu d'un ordre de Hewes T. Gurley, arbitre, daté du 20 juin 1899 dans l'affaire de George S. Elliott, en faillite, No 55 Cour de District des Etats-Unis district Est de la Louisiane, sera vendu à l'enchère publique—

Un assortiment d'épiceries, conserves et autres marchandises, améliorations etc., d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant.

21 juin—à date

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE COMMERCIALE

A Proximité de la rue du Canal.

Deux Magasins, à termes libéraux, 526-530 rue de la Douane, près de la rue de Chartres, récemment occupée par MM.

Vincent & Co.

Wm G. Vincent vs William G. Vincent et als.

No 58,684—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue Commune—MERCREDI, 12 juillet 1899, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la salle de vente New Orleans Real Estate Exchange No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 3 avril 1899 et signé le 10 avril 1899 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrite à savoir:—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan de D. E. Seghers, daté le 8 juin 1899 dans l'ilet borné par les rues Douane, Canal, Chartres et Doraière, mesurant d'après ledit plan, 20 pieds 6 pouces 5 lignes de face à la rue de la Douane, 20 pieds 5 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 111 pieds 11 pouces 6 lignes. Connu par le No municipal 530 rue de la Douane.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre B, sur le plan ci-dessus, dans le même district et le même ilet et le touchant, mesure 20 piede 6 pouces 6 lignes de face à la rue de la Douane. 20 pieds 5 pour ces 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 111 pieds 11 pouces et 6 lignes. Connu par le No municipal 526 rue de la Douane.

Termes et conditions — Un quart ou plus comptant, et la balance à un crédit de un, deux et trois ans garantie par lien de vendeur sur la propriété vendue, portant six pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les intérêts payables annuellement, l'acquéreur d'assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1899, l'acte de vente de contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et le pacte de non alienando 5 0/0 pour honoraires d'avocat, transfert d'assurance, etc.

Actes de vente ainsi que les timbres de Revenu, etc, pardevant Benjamin Ory aux frais des acquéreurs.

11 juin—11 18 25—juil 2 9 12

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COIN POUR BATIR

— SUR —

L'AVENUE JACKSON,

A l'angle de la rue Willow

Succession de George Williams.

No 58,779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—D. DANZIGER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, 28 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 22 mai 1899, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la cour sus nommée, Division B, dans l'affaire mentionnée, la propriété suivante:

Un bon terrain pour bâtir dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Willow, Joséphine et Clara, formant le coin des rues Jackson et Willow, et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Jackson, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Willow.

Le terrain est dans un quartier très habité et convient à l'érection d'un magasin ou d'une résidence.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer en plus le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1899 et faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur immédiatement après l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jos Lautenschlaeger, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

BENJAMIN ORY, avocat.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 25 à date

J. H. O'Connor & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sites à Bâtir dans le Troisième District.

Sur les rues Girod, St Jean Baptiste et St Ferdinand,

A L'ENCAN.

In Re Mme Marie Anne Bouteloupe, une absente.

No 58,528—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau, 828 rue Commune. — JEUDI, le 22 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 11 mai 1899, il sera vendu à l'enchère publique la suivante décrite propriété; à savoir—

1° Deux lots de terre dans le Troisième District dans l'ilet No 520 borné par les rues Girod ou Villeré, Urquhart, Port et St Ferdinand. Les lots sont 19 et 20 et mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Girod (ou Villeré) sur 100 pieds de profondeur.

2° Un demi intérêt indivisé dans et pour un lot de terre dans le Troisième District, dans l'ilet No 610, borné par les rues Girod ou Villeré, Port, Lafayette et St Jean Baptiste ou Robertson. Le lot No 15 mesurant 43 pieds de face à la rue St Jean Baptiste ou Robertson sur 105 pieds de profondeur.

3° Un demi intérêt indivis dans et pour trois lots de terre dans le 3me District, dans l'ilet No 649 borné par les rues St-Ferdinand, Port, St-Avid ou Claiborne, St Jean Baptiste ou Robertson. Les lots 7, 8 et 9 mesurant chacun 43 pieds 8 pouces de face à la rue St-Ferdinand, sur 131 pieds 2 lignes de profondeur.

Conditions de la vente — Comptant; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes pour cette année 1899, et devant faire un dépôt de 20 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente incluant les timbres de guerre du revenu des E.-U., aux frais de l'acquéreur pardevant R. Upton, notaire

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE

VENTE SANS RESERVE

Pour effectuer un partage DE MAGASINS ET RESIDENCES

De Valeur, Rapidement Productifs et Centralement Situés,

Propriété de Résidence.

Cottages Simple et Double.

Dans l'affaire de Erin Crawford et als, vs Jno. S. Crawford et als.

No 58 087—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A l'Enchère Publique.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs encanteur—Bureau 832 rue Commune—MERCREDI, le 5 juillet 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 6 février 1899, et signé le 10me jour de février 1899, et aussi conformément au jugement et décret de la dite Cour jusqu'ici rendu dans cette affaire, le 22me jour de janvier 1899 et signé le 27me jour de janvier 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété de valeur, devant être offerte et vendue en huit lots séparés, ou portions de terre avec les améliorations sur chacun, respectivement, séparément et à part, à savoir—

1° Le superbe emplacement d'affaires et le magasin et résidence double à deux étages en bois couvert en ardoises Nos 1344 et 1348 rue Camp, encoignure Melpomène.

Cette superbe propriété est occupée d'un côté comme un magasin d'épicier et résidence et contenant de chaque côté. 3 chambres au rez de-chaussée et 4 chambres et galerie de devant au premier étage, hangar sur la banquette, citerne, hangar, etc., dans la cour; le tout décrit comme suit, à savoir: un certain lot de terre, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Melpomène, Terpsichore et Magasins désigné par la lettre A, sur un plan dressé par Edgar Pilié, député voyer de ville, le 30 décembre 1898 et annexé à l'inventaire pris dans l'affaire ci-dessus intitulée pardevant John B. Fisher, notaire, le 22me jour de décembre 1898, lequel dit lot mesurant en conséquence, trente-quatre pieds dix pouces de face à la rue Camp, sur une profondeur et façade à la rue Melpomène de soixante-cinq pieds quatre pouces et deux lignes, et une première profondeur sur l'autre côté de trente pieds cinq pouces et six lignes, de là une deuxième profondeur sur et entrant dans une ligne oblique de neuf pieds dix pouces, de là un troisième profondeur de vingt trois pieds dix pouces et six lignes, de là se retrécissant à angle droit six pieds cinq pouces, et de là une autre profondeur de un pied quatre pouces et six lignes, et une largeur sur la ligne du fond de vingt-six pieds deux pouces.

Cette propriété de choix est extrêmement bien située pour genres d'affaires, faisant face à une belle avenue asphaltée, et commandant un grand commerce de bon rapport.

2° Le productif cottage double Nos 1132 et 1134 rue Melpomène immédiatement dans le fond. La maison est en bois et est couverte en ardoises, et contient en tout 6 chambres, hangar, citerne, etc. dans la cour, décrit comme suit, à savoir: un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement ci-dessus décrite, désignée par la lettre C, sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant conformément, trente pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Melpomène sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne la plus près de la rue Magasins, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de vingt six pieds deux pouces; de là s'élargissant un pied quatre pouces et six lignes, et de là une deuxième profondeur de trente sept pieds neuf pouces et trois lignes, et une largeur sur la ligne du fond de trente deux pieds quatre pouces et une ligne.

3° L'avantageux cottage double en bois couvert en ardoises Nos 1128 et 1130 rue Melpomène, touchant après la propriété ci-dessus, contenant six chambres, hangar, citerne, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné par la lettre D, sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant, conformément, trente et un pieds sept pouces de face à la rue Melpomène sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ces deux propriétés sont situées immédiatement dans le fond de la propriété ci-dessus décrite et sont constamment occupées.

4° Le productif cottage double en bois couvert en ardoises Nos 1205 et 1207 rue Camp ou Colisée entre Erato et Thalie. Cette résidence contenant 4 chambres de chaque côté, sans compter cuisine, hangars, citerne, etc., dans la cour, à chaque demeure. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée ou Camp, Erato, Prytanée et Thalie, formant un trapésien, étant partie d'un lot désigné par le numéro quatre de l'ilet numéro soixante dix; ledit lot étant borné sur un côté par un lot maintenant ou dernièrement appartenant à S. E. Debar, et sur l'autre côté par l'autre portion du dit lot numéro quatre; ledit lot de terre mesurant trente pieds de face à la rue Colisée ou Camp, et s'étendant en profondeur de façon à toucher aux lots Nos 5 et 6; ledit lot d'après un plan particulier fait par H. Grant, voyer, daté le 6 mai 1847, et déposé pour référence en l'étude de Daniel Clark, Jr, record et ex-officio notaire pour la paroisse de Jefferson, et mesurant 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Camp ou Colisée, soixante huit pieds deux pouces et six lignes sur le côté de la rue Erato, quatre vingt douze pieds dix pouces et deux lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté, et cinquante neuf pieds trois pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine d'après ledit plan, plus ou moins.

5° Le cottage double et résidence élevé, bien situé No 1337 rue Camp, encoignure Melpomène. Les améliorations consistent en un joli cottage élevé en bois, couvert en ardoises, contenant galeries de face et du côté, grande salle à manger, cuisine, cave dans le soubassement et quatre grandes chambres à coucher au-dessus: jardin de côté, grande citerne, hangar et deux chambres à domestique: le gas dans toute la maison. Le lot est décrit comme suit, à savoir: un certain lot de terre dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp ou Colisée, Melpomène, Prytanée et Terpsichore, désigné par la lettre A sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pillié, député voyer de ville, portant la date du 31 décembre 1898, une copie certifiée duquel est annexé à un inventaire pris par Jno. B. Fisher, notaire le 27ème jour de décembre A. D. 1898, et mesurant conformément, trente pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur et façade à la rue Melpomène de soixante dix sept pieds neuf pouces et une ligne, de là sur une perpendiculaire à la rue Melpomène trente-cinq pieds, de là s'élargissant sur une ligne oblique quinze pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne perpendiculaire à la rue Melpomène trente cinq pieds; de là s'élargissant sur une ligne oblique quinze pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne perpendiculaire à la rue Melpomène quatorze pieds, de là à angle droit courant vers la rue du Camp, dix-sept pieds sept pouces, de là à angle droit vers la rue Melpomène trente-cinq pieds cinq pouces et sept lignes, et de là au point de départ sur la rue du Camp soixante-douze pieds sept pouces et une ligne, exceptionnellement situé à la jonction de deux belles avenues pavées donnant de la lumière et une parfaite ventilation.

6° Le désirable cottage en bois couvert en ardoises No 1341 rue Camp ou Colisée touchant à côté. Cette bâtisse a une galerie sur le devant et contenant 4 grandes et 2 petites chambres et dans la cour il y a une bâtisse de cuisine contenant 2 chambres en plus, hangar citerne etc. Le lot est situé dans le même district et ilet que la cinquième ci dessus decrite propriété, et est désigné par la lettre B sur le plan ci dessus mentionné d'Edgar Pillié, député voyer de ville, et mesurant conformément trente-sept pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Camp sur une profondeur du côté du lot A et soixante-douze pieds sept pouces et une ligne, et une profondeur de l'autre ligne de côté de quatre-vingt-quatre pieds quatre pouces et deux lignes, et une largeur dans le fond de trente cinq pieds cinq pouces et sept lignes.

7° Le rémunératif cottage double, en bois Nos 1410 et 1414 rue Melpomène, immédiatement dans le fond. Le cottage double de choix, avec bâtisse détachée à deux étages dans le fond, contenant ensemble huit chambres, galerie sur la façade, allée de côté à chaque demeure, citerne, etc. Le lot est situé dans le même district et ilet que les propriétés en ceci ci dessus cinquièmement et sixièmement décrites, et est désigné par la lettre C sur le plan ci-dessus mentionné d'Edgar Pillié, député voyer de ville, et mesurant conformément, trente-six pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Prytanée, de soixante trois pieds onze pouces et trois lignes et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de trente cinq pieds, de là, une deuxième profondeur sur une ligne oblique d'entrée quinze pieds deux pouces et cinq lignes, et de là, une troisième profondeur dans le fond de quatorze pieds et une largeur sur la ligne du fond de trente trois pieds un pouce et deux lignes.

8° L'élégante résidence en briques et bois à deux étages No 1326 rue du Camp, entre les rues Thalie et Melpomène.

Cette jolie résidence est une demeure en briques et bois à deux étages, ayant grande verandah à chaque étage, vastes vestibules, salons, salle à manger, cuisine, office etc., au rez de chaussée; chambre à bain et plusieurs chambres à coucher au-dessus, allée, cour dans le fond, hangars, citerne, etc., décrite comme suit, à savoir: Un certain lot ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par rues Camp, Magasins Melpomène et Thalie, mesurant en mesure américaine vingt huit pieds et trois pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds dix pouces et six lignes, laquelle portion de terre est la plus près de la rue Thalie des lots trois et quatre d'un certain plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer le 9 novembre 1847, et déposé parmi les archives de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville. En bonne condition et à proximité de distance de marche facile du centre des affaires, commode et bien construite et faisant face à une jolie avenue asphaltée, à proximité du Parc Colisée, une résidence de choix dans un agréable voisinage.

Termes et conditions: Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en des termes de crédit de un ou et deux ans, à l'option de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et garanti par hypothèque et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurités; un dépôt comptant de dix pour cent avec l'encanteur sur le montant total du montant de l'enchère devant être payé au moment de l'adjudication; l'acquéreur devant conserver la propriété assurée pour sa valeur entière jusqu'au complet et paiement final desdits billets, et de transférer les polices d'assurance au porteur ou porteurs desdits billets, et finalement de payer tous les honoraires d'avocat, lesquels honoraires sont fixés à cinq pour cent du montant réclamé en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du montant des dits billets ou quelque partie de cela. L'acquéreur devant payer entièrement et finalement le prix de l'adjudication, l'acquéreur devant payer les taxes pour l'année courante de 1899.

Acte de vente devant être fait pardevant John B Fisher, notaire, l'acquéreur devant payer pour lesdits actes de vente.

4 juin—4 11 18 25—2 juillet à date

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés rémunératives du Troisième District.

Magasin et résidence à deux étages No 623 rue Français et résidence en bois couverte en ardoises contigue dans le fond à la propriété ci-dessus décrite.

Succession de Caroline Kolb, épouse décédée de George Stier.

No 28,010—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, bureau, No 821 rue Gravier—JEUDI le 22 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre signé le 16 mai 1899, par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la suivante décrite propriété, à savoir—

Deux lots ou portions de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A. et B dans l'ilet No 153, borné par les rues Français, Chartres, Royale et l'avenue Champs Elysées, sur un devis d'arpentage fait par Frank H. Waddill, député voyer de ville, daté le 5 avril 1899

Le lot A mesurant 24' 11" de face à la rue Français la même largeur dans le fond sur une profondeur de 90' 3" entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée 3' 4" de largeur sur 90' 3" de profondeur, contigu au dit lot A, sur le côté le plus près de la rue Chartres, s'ouvrant sur la rue Français, et étant commune au dit lot et à d'autres; et le lot B est situé immédiatement dans le fond du dit lot A, à une distance de 90' 3" de la rue Français et à 53' 7" sur la ligne immédiatement contigue à la ligne du fond du lot A, 53' 6" 7"' de largeur sur la ligne du fond la plus près de l'avenue des Champ-Elysées, sur une profondeur de 64' 8" 1"' entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage de la dite allée commune, qui court de la façade du dit lot B, à la rue Français.

Les améliorations du lot A, consistent du magasin et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises, connu sous le numéro municipal 623 rue Français et contenant magasin, vestibule, galerie sur la façade, et à peu près quatre chambres et deux cabinets.

Les améliorations du lot B, comprennent un cottage en bois couvert en ardoises, contenant trois chambres, galerie et cabinets. Dans la cour sont des hangars, citernes, etc.

Le tout d'après les plans en exhibition à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant 7 0/0 d'intérêt par an et garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue.

Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes de 1899, et tous les timbres du Revenu Intérieur des E. U.

Actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Charmante Rangée de Jolis Cottages Simples en Bois,

Nos 5716, 5720, 5724 et 5728 rue Laurel, enc. avenue Nashville.

In re Mme Leonora McLellan, femme de Peter Seiler, autorisée, vs Mme Viola Mélanie Hartiens, femme de Geo. A. Fisher, et als.

No 59,177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & Co—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.— Bureau No 832 rue Commune—MERCREDI, 28 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement rendu et signé en pleine cour par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District Division B, pour la Paroisse d'Orléans, le 18 mai 1899 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété foncière, à savoir;

La charmante rangée de résidences simples, en bois, couvertes en ardoises, Nos 5716, 5720, 5724 et 5728 rue Laurel, encoignure de l'avenue Nashville, retirés de la banquette, et contenant chacune galeries sur la façade, quatre chambres, hangars citernes, etc., dans la cour; banquettes pavés; plus complètement décrites comme suit, à savoir—

Quatre certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Arabella, Annonciation et l'avenue Nashville.

Les dits lots sont numérotés huit, neuf, dix et onze du dit ilet, et mesurant chacun, selon un plan d'arpentage par Albert G. Blanchard voyer, daté le 26me jour de février 1899, 30 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur entre lignes parallèles de 105 pieds, le lot No 8 formant l'encoignure des rues Laurel et de l'avenue Nashville.

Les résidences sont bien situées, en bonne condition et seront vendues séparément, d'après le plan exposé au lieu de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance s'il y en a, en billets des acquéreurs, spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication, avec toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs assumant les taxes de 1899, et devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour les ventes.

Actes de vente, incluant les timbres du revenu de l'intérieur aux frais des acquéreurs, pardevant Fergus Kernan, notaire.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 à date

Jas A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégant Cottage Simple,

No 716 rue Eliza,

Contenant Sept Chambres, Grande Cour, retiré de la rue.

Succession de Thomas Howe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D—No 57,479.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 640 rue Gravier—Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 27 juin 1899, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 et 842 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 22 mai 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, maintenant Belleville, Alix, Eliza et Vallette, désigné comme lot No 13, d'après le plan de L. H. Pilié, daté le 18 septembre 1846, et déposé pour référence en l'étude de A. C. Ainsworth, ancien notaire en cette ville, et mesurant trente-cinq pieds, 9 pouces et deux lignes de face à la rue Eliza sur cent vingt-six pieds, six pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant: l'acquéreur payant les taxes de ville et d'Etat de 1899, et faisant un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur.

L'acte de vente et les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur pardevant F. J. Puig, notaire.

26 mai—26 28—juin 4 11 18 25 27

AVIS AUX CREANCIERS.

In re Liquidation de la Grant and Jung Furniture Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 55,499—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John G. Grant et Peter Jung liquidateurs dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

17 juin—17 21 26

S. Hernsheim vs. Independent Cotton Oil Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 48,974—Division D Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par le receveur dans cette affaire, de ses recettes et débours pour le mois de mai 1899, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel et Hart, avocats.

17 juin—17 21 26

A widow sixty-eight years old, living in New York City, had been dosing for nine years. She was constantly troubled with pains on her right side, which seemed to be caused by the liver. Up to last June she had been treated by a number of physicians, one of whom claimed she had catarrh of the stomach; another stated that it was ordinary dyspepsia, and still another pronounced it biliary calculus, or gall stones, for which he treated her several months without good results. At times the pains were so severe that hypodermic injections of morphine were resorted to. The patient weighed 109 pounds; was completely run down, and had very little appetite. Early in June a neighbor induced her to try Ripans Tabules. After using them two weeks the pains and bloating of the stomach and colic ceased and nausea entirely disappeared. The patient has practically recovered by September 11th. She had gained eleven pounds, and could eat baked beans, among other dishes, without ill results.

WANTED.—A case of bad health that R·I·P·A·N·S will not benefit. [illegible]